



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 septembre 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86  
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 67  
Nombre de procurations : 14

### Membres présents :

|                                       |                                |                                    |
|---------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| Monsieur François REBSAMEN            | Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM  | Monsieur Lionel SANCHEZ            |
| Madame Nathalie KOENDERS              | Monsieur Laurent GOBET         | Monsieur Patrick AUDARD            |
| Monsieur Thierry FALCONNET            | Madame Dominique MARTIN-GENDRE | Monsieur Léo LACHAMBRE             |
| Monsieur Rémi DETANG                  | Madame Karine HUON-SAVINA      | Monsieur Samuel LONCHAMPT          |
| Madame Sladana ZIVKOVIC               | Madame Ludmila MONTEIRO        | Madame Bénédicte PERSON-PICARD     |
| Monsieur Jean-François DODET          | Monsieur Jean-Philippe MOREL   | Madame Catherine VICTOR            |
| Madame Françoise TENENBAUM            | Madame Kildine BATAILLE        | Monsieur Gérard HERRMANN           |
| Monsieur François DESEILLE            | Monsieur Christophe AVENA      | Madame Dominique BEGIN-CLAUDET     |
| Monsieur Dominique GRIMPRET           | Monsieur Marien LOVICH         | Monsieur François SARRON-PILLOT    |
| Madame Danielle JUBAN                 | Monsieur Massar N'DIAYE        | Monsieur Patrick CHAPUIS           |
| Monsieur Jean-Claude GIRARD           | Madame Lydie PFANDER-MENY      | Madame Anne PERRIN-LOUVRIER        |
| Madame Claire TOMASELLI               | Monsieur Jean-François COURGEY | Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY |
| Monsieur Philippe LEMANCEAU           | Monsieur Emmanuel BICHOT       | Monsieur Jean-Marc RETY            |
| Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN | Madame Caroline JACQUEMARD     | Monsieur Jean-marc GONÇALVES       |
| Madame Christine MARTIN               | Monsieur Stéphane CHEVALIER    | Madame Catherine PAGEAUX           |
| Monsieur Antoine HOAREAU              | Madame Céline RENAUD           | Monsieur Didier RELOT              |
| Madame Nadjoua BELHADEF               | Monsieur Laurent BOURGUIGNAT   | Madame Monique BAYARD              |
| Monsieur Jean-Michel VERPILLOT        | Monsieur Bruno DAVID           | Monsieur Philippe SCHMITT          |
| Monsieur Hamid EL HASSOUNI            | Madame Laurence GERBET         | Madame Isabelle PASTEUR            |
| Madame Brigitte POPARD                | Madame Claire VUILLEMIN        | Monsieur Frédéric GOULIER          |
| Monsieur Denis HAMEAU                 | Madame Stéphanie MODDE         | Monsieur Philippe BELLEVILLE       |
| Monsieur Guillaume RUET               | Monsieur Patrice CHATEAU       | Madame Noëlle CAMBILLARD           |
|                                       | Monsieur David HAEGY           |                                    |

### Membres absents :

|                              |                                                                    |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Monsieur Pierre PRIBETICH    | Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU |
| Monsieur Gaston FOUCHERES    | Monsieur Nicolas BOURNY pouvoir à Monsieur François REBSAMEN       |
| Monsieur Patrick BAUDEMENT   | Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY              |
| Monsieur Cyril GAUCHER       | Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET        |
| Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX | Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS       |
|                              | Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA   |
|                              | Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Monsieur François DESEILLE        |
|                              | Monsieur Olivier MULLER pouvoir à Madame Stéphanie MODDE           |
|                              | Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Jean-François COURGEY     |
|                              | Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE         |
|                              | Madame Catherine GOZZI pouvoir à Madame Isabelle PASTEUR           |
|                              | Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET         |
|                              | Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CAMBILLARD           |
|                              | Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Philippe SCHMITT   |

---

## **OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

### **Créations de postes**

**Direction générale des services** – Direction des affaires générales – Création d'un poste de responsable gestion événementielle, administrative, organisationnelle et ressources humaines

La Direction des Affaires Générales accompagne une dynamique croissante d'organisation d'événements sur le territoire dijonnais. Ces événements, qui concourent au rayonnement de Dijon Métropole, sont de plus en plus variés et de plus grande ampleur (commémorations, cérémonies, concerts, congrès, tournages...) et nécessitent un pilotage renforcé, une coordination transversale et une expertise technique, juridique et financière.

Le cadre réglementaire et budgétaire dans lequel s'inscrivent ces projets s'est complexifié. Il impose une maîtrise accrue des procédures, des marchés publics, du suivi budgétaire et des ressources humaines mobilisées.

La direction ne dispose pas aujourd'hui d'un poste dédié à l'ensemble de ces fonctions. Cette absence limite sa capacité à anticiper les besoins, sécuriser les projets et optimiser les ressources.

La création d'un poste de Responsable gestion événementielle, administrative, organisationnelle et ressources humaines permettra de structurer et professionnaliser le pilotage des projets événementiels, tout en renforçant la gestion interne de la direction.

Ce poste aura pour missions :

- Le pilotage des événements à l'Hôtel de Ville et la coordination des tournages et des relations avec le Bureau d'accueil des tournages, en lien avec les services concernés ;
- La gestion administrative, budgétaire et organisationnelle de la direction ;
- L'encadrement des équipes opérationnelles (gestionnaires et gardiens de salles) ;
- Le développement et le suivi des outils de gestion (stocks, réservation de salles, procédures internes) ;
- La participation au pilotage RH de la direction (recrutements, formations, indicateurs, suivi des effectifs).

Ainsi, il est proposé la création d'un poste de responsable gestion événementielle, administrative, organisationnelle et ressources humaines relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

### **Direction générale déléguée aux Services urbains et patrimoine**

1. Direction des Mobilités – Création d'un poste de chargé.e de projet planification des mobilités

Depuis 2024, Dijon Métropole est engagée dans une démarche de Service Express Régional Métropolitain (SERM) du Dijonnais, en partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté et les services de l'Etat.

Structurant pour la métropole et tout le bassin dijonnais, le SERM est un projet transversal dont les conséquences seront importantes en termes de mobilités mais plus largement, en termes d'aménagement du territoire et de développement local.

Le projet de SERM du Dijonnais s'inscrit également dans les objectifs de transition climatique fixés par le Schéma de Cohérence Territoriale et le Plan Climat et Biodiversité de la métropole et plus particulièrement concernant l'objectif de réduction de 10% des flux entrants de véhicules particuliers sur le territoire métropolitain.

Dans le même temps, par décision du 13 juin 2024, le Parlement européen et le Conseil ont identifié "42 nœuds urbains" en France dans le cadre du nouveau règlement européen pour le développement du réseau transeuropéen des transports (RTE-T). Entré en vigueur le 18 juillet 2024, le RTE-T demande à chaque nœud urbain de se doter d'un plan de mobilité urbain durable

(PMUD) avant le 31 décembre 2027. Notre territoire a été identifié par la Commission européenne comme l'un des "42 nœuds urbains". Afin de réactualiser sa stratégie mobilité, la métropole va s'appuyer sur le PLUi-HD voté en 2019 et le programme d'orientations et d'actions déplacements dans l'objectif de se doter d'un PMUD répondant aux exigences européennes.

Ainsi, il est proposé la création d'un poste de chargé.e de projet planification des mobilités pour piloter et mettre en œuvre ces deux projets majeurs. Ce chargé de projet sera également garant de la cohérence des grands projets métropolitains avec la stratégie de Mobilités et en premier lieu, le projet d'une troisième ligne de Tramway.

Ce poste relèvera du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

## 2. Direction de la Gestion connectée de l'espace public – Création d'un contrat de projet Directeur adjoint de la mission Tramway

Les études et concertations préparatoires à la réalisation de la ligne de tramway T3 impliquent de se doter de ressources dédiées. Une mission de préfiguration à une cellule projet est constituée avec une directrice et un directeur adjoint. Cette mission se pérennisera lorsque la décision de lancement des travaux sera prise, cette décision relevant du prochain mandat.

La mission de préfiguration sera en charge de préparer ou de contribuer :

- à la conduite des études préalables,
- aux concertations préalables,
- à l'analyse financière,
- au choix du maître d'œuvre,
- à l'organisation de l'enquête publique,
- à l'élaboration des dossiers réglementaires et des propositions de montages pour la réalisation du système de transport,
- à la communication autour du projet.

Au terme de la phase préalable, la mission de préfiguration se transformera en cellule projet afin d'assurer la mise en concurrence des entreprises et le lancement et le suivi de la phase travaux.

Ainsi, il est proposé la création d'un contrat de projet à temps non complet 50% de Directeur adjoint de la mission Tramway pour permettre une montée en charge progressive, sécuriser les premières échéances du projet et garantir une coordination optimale avec les autres directions et partenaires impliqués.

Cet emploi non permanent relèvera du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux.

### **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **de créer** à compter du 1er octobre 2025 les postes permanents suivants :
  - A la direction des Affaires générales, un poste d'attaché territorial,
  - A la direction des Mobilités, un poste d'attaché territorial ;
- **de créer** à compter du 1er octobre 2025 un poste non permanent à temps non complet 50% d'ingénieur en chef territorial pour mener à bien le projet de réalisation de la ligne de Tramway T3 en tant que Directeur adjoint de la mission Tramway au sein de la DGD Services urbains et Patrimoine, conformément aux articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique ;
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants ;
- **d'autoriser Monsieur le Président** à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN      POUR : 77

ABSTENTION : 0

CONTRE : 4

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 14 PROCURATION(S)